



Projet de parc agrivoltaïque

Angeville, dans le Tarn-et-Garonne (82)

Notre projet agrivoltaïque d'Angeville couvre le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement d'un parc agrivoltaïque d'une capacité de production d'environ 11,5 MWc, qui produirait environ 17 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 7 800 personnes (source : agence ORE, 2 223kwh/habitant/an).

En phase avec la vision de l'agrivoltaïsme portée par les instances agricoles publiques et que nous partageons, le projet s'inscrit en continuité des pratiques de deux exploitations agricoles locales destinées à la production de fourrage. Le site du projet est actuellement en jachère depuis une dizaine d'années, et nous portons, avec les exploitants partenaires du projet, la volonté de le réinsérer dans un schéma de production agricole. Notre projet vise à apporter les ressources nécessaires pour cultiver à nouveau le sol tout en le protégeant des aléas météorologiques.

Les études environnementales se sont achevées en octobre 2025. Les inventaires réalisés ont permis d'identifier des surfaces aux caractéristiques humides pédologiques et floristiques. D'autres zones ont montré un intérêt écologique lié à l'entomofaune et à l'avifaune. Aucune zone à très forts enjeux n'a cependant été identifiée. Les zones estimées d'intérêt écologique seront évitées dans notre conception finale.

En amont du lancement des études, pour s'assurer d'une bonne intégration locale et information autour du projet, le projet envisagé a été présenté auprès de la municipalité d'Angeville. Les études environnementales ont débuté après avoir recueilli un avis favorable quant à l'étude d'un projet agrivoltaïque. Le projet est également intégré dans les zones d'accélération EnR prévue dans la loi APER. Nous avons également présenté ce projet et échangé sur ses enjeux avec l'intercommunalité Terres des Confluences, de la DDT 82 et de la Chambre d'agriculture.

Nous prévoyons de déposer une demande de permis de construire à la fin du premier semestre de 2026. Lors de la phase d'instruction, une enquête publique sera menée fin 2026 par un commissaire-enquêteur nommé par la préfecture.

CHIFFRES CLÉS ESTIMÉS



17 350 MWh

d'électricité produite chaque année



11,5 MWc

de puissance maximale



7 800

personnes approvisionnées chaque année (2,16 habitants/foyers selon l'INSEE)



18

hectares de superficie clôturée



3 000

tonnes de CO₂ évitées chaque année (estimation comparée au mix européen)

Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur notre projet de ferme agrivoltaïque d'Angeville ?

Partager votre avis ou émettre des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à l'adresse chloe.lagescarde@lightsourcebp.com ou par courrier à :

Lightsource bp, 1165, rue Jean-René Guillibert Gauthier de la Lauzière, CS 20583, Les Milles Cedex 02, 13290 Aix-en-Provence.

Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT PRÉLIMINAIRE



Projet d'installation solaire à Projet de parc agrivoltaïque d'Angeville

Après la réalisation des études environnementales, agricoles et techniques, nous projetons l'implantation suivante, qui sera amenée à encore évoluer avec les recommandations issues des consultations publiques ou des retours des services instructeurs.

Le projet se veut exemplaire en termes d'agrivoltaïsme et servir de référence aux futurs projets dans le département du Tarn-et-Garonne.



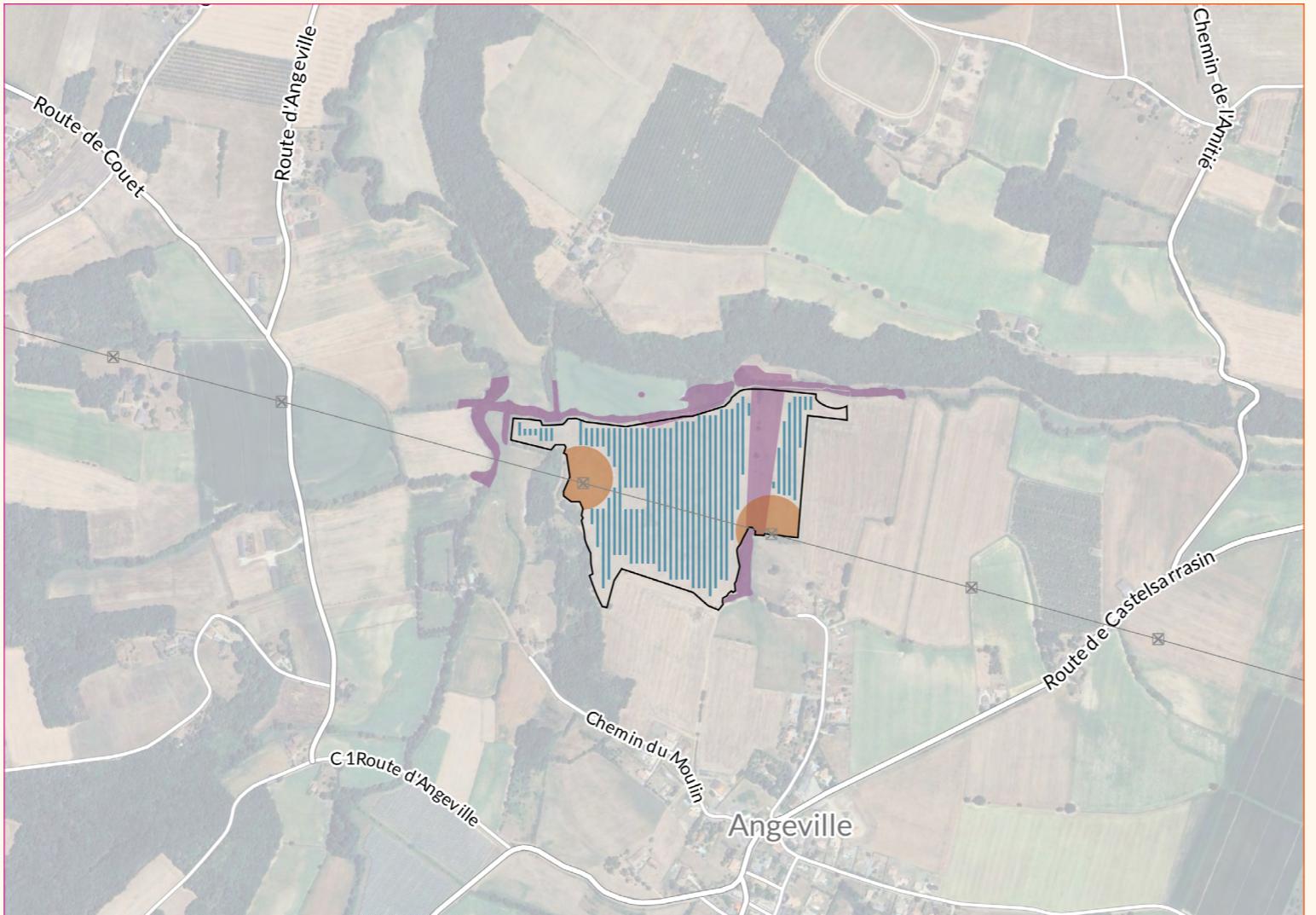
Reprise d'une activité culturelle

Grâce aux structures trackers, notre projet favorisera la remise en culture du site en fournissant des conditions de travail optimales aux exploitants, une gestion contrôlée des trackers (protection contre le stress hydrique, gestion de l'ensoleillement, de la pluie, etc.) et une pérennité économique. L'espacement entre rangées a été pensé pour s'adapter au passage des engins agricoles.



Évitement des zones humides floristiques

L'implantation de structures sur les zones humides sera strictement évitée. Un travail sur des modalités de gestion des plantes adaptées favorablement à ces milieux est en cours. Notre conception est pensée pour réduire au strict minimum l'impact sur les zones humides pédologiques, en évitant également totalement l'implantation de pistes lourdes ou de postes électriques sur ces zones. L'impact résiduel, s'il est estimé existant, sera compensé par des mesures favorables aux milieux aquatiques.



Mesures en faveur de la biodiversité

Nous nous engageons à un gain net de biodiversité sur notre projet. Ainsi, nous ensemencrons des espèces locales pour créer des haies qui favoriseront les déplacements de la petite faune (corridors écologiques), créerons des hibernaculum propices à la reproduction des reptiles, adapterons la gestion des plantes aux zones humides et aménagerons une clôture permettant le passage de la petite faune (ex. : hérissons, lapins, etc.). Tous les arbres isolés et haies existantes seront conservés.

- Trackers photovoltaïques
- Clôture type agricole
- Zones humides à préserver
- Zones de sécurité autour des pylônes électriques



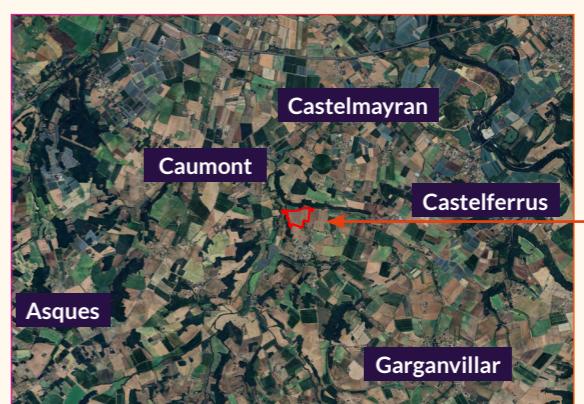
Intégration paysagère

L'intégration paysagère a été au cœur de notre réflexion pour la conception du projet. Les abords du chemin de Saint-Orens et de la balade ludique pour petits et grands d'Angeville ont été pensés pour minimiser tout impact paysager. Si nécessaire, de nouveaux linéaires de haies bocagères seront implantés et permettront de limiter l'impact visuel du projet tout en renforçant le caractère bocager du site.



ensemencement du site

À l'issue des travaux, les sols seront réensemencés avec un mélange de semis adapté à l'ensoleillement et à la température sous les panneaux qui favorisera une reprise culturelle du site, avec une pousse estimée plus longue l'hiver et l'été, contribuant à une production agricole de qualité le plus longtemps possible sur l'année.



Projet
de ferme
solaire

FAQ

Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie?

L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole. Il existe toutefois une perte de terre minimale (moins de 5 %) due aux pieux battus qui soutiennent les panneaux solaires et à la présence d'un poste de transformation et d'un poste de livraison.

À qui incombe l'entretien des installations?

Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations et de l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales que nous ensemencons autour de la ferme. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour nettoyer les panneaux en profondeur. Et entre chaque visite, la pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface.

Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole?

Des recherches sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres. Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les cultures des aléas climatiques, comme la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global.

Que se passe-t-il pour la production d'énergie hors des périodes ensoleillées?

Nous prévoyons d'installer une batterie de stockage : composés de batteries, d'onduleurs et d'un poste électrique pour le raccordement au réseau, les systèmes de stockage d'énergie par batterie (BESS) sont conçus pour stocker et restituer l'électricité produite à partir de toute source d'énergie. Ils permettent ainsi de stocker le surplus d'énergie quand les conditions d'ensoleillement ou de vent sont optimales et lorsque la demande est faible. L'énergie stockée peut ensuite être utilisée lors des pics de consommation ou lorsque la production électrique est faible.



Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les communautés de riverains, d'agriculteurs et les pouvoirs publics tout au long de son développement. En ce sens, nous organisons des permanences publiques avec les habitants pour les informer sur nos projets à l'étude, recueillir leurs recommandations et échanger sur le solaire et nos activités.

Pour vous présenter ce projet agrivoltaïque sur votre territoire, nous organisons une présentation lors d'une permanence publique **le 9 décembre 2025, de 15h30 à 19h30, à la mairie d'Angeville**. Il s'agit d'une démarche de concertation volontaire en amont de l'instruction du projet.



Le 9 décembre 2025

À la mairie d'Angeville
15h30 – 19h30

En savoir plus

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez-nous par e-mail à chloe.lagescarde@lightsourcebp.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : **Lightsource bp, 1165, rue Jean-René Guillibert Gauthier de la Lauzière, CS 20583, Les Milles Cedex 02, 13290 Aix-en-Provence.**

Nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

E | contact.fr@lightsourcebp.com

W | www.lightsourcebp.com/fr

QUI NOUS SOMMES

Nous sommes Lightsource bp, un leader mondial du développement, de la gestion et de l'exploitation de projets solaires. Depuis près de 15 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et responsable en déployant des projets solaires d'envergure, notamment dans l'agrivoltaïsme.

